Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212901201-20260321-21032026_02-DE

COMMUNE DE LANVEOC

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL N° 1 du 21/03/2026

Délibération n° 2

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

L'an deux mille vingt-six, le samedi vingt et un mars, à onze heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Christine LASTENNET, Maire.

Etaient présents :

ADAM Claire, DABARD Cécile, DESPLAT Sylvie, GUILLON Laurent, KLEIN Richard, LAUDE Frédéric, LECAS Emilie, MARCHETEAU Patricia, MARTIN Laurence, MONFORT Frédéric, NESZTLER Stéphane, PENNEC Yuan, RENSONNET Carine, ROHEL Fabien, ROUGE GAY Julia, ROZEN Julien, SAGET Raymond

Absent ayant donné pouvoir : Monsieur Marc JOSEPH-TEYSSIER qui a donné pouvoir à Monsieur Richard KLEIN

Absents excusés : Néant

Madame Claire ADAM a été désignée comme secrétaire de séance.

Assistaient également à la réunion Mmes Maryse MARCHADOUR et Rozenn GENDRON, Adjoints administratifs.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Madame la Maire rappelle que la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.
En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.
Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de cinq adjoints.
Il est proposé la création de trois postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, la création de trois postes d'adjoints au maire.

La Maire,
Christine LASTENNET

MAIRIE DE LANVEOC